



## Erreur désignation conducteur

-----  
Par emmatezz

Bonjour,

Le 31/12/2021 mon copain a reçu une contravention pour excès de vitesse, il a donc désigné X cependant ce n'était pas X qui conduisait mais moi.

En octobre 2023 nous recevons de l'OMP un courrier comme quoi la personne désignée nie l'infraction (normal) puis-je faire une attestation sur l'honneur en me désignant en réponse à ce courrier ? Qu'est ce que je risque ? De plus le courrier me paraît peu fiable (l'adresse mail n'existe pas)

cordialement